

CIRCONSCRIPTION ANSE

180 impasse Lamartine

69480 ANSE

Téléphone : 04 37 55 25 45

Courriel : ce.0694262h@ac-lyon.fr

Anse, le 16 septembre 2019

L'inspecteur de l'éducation nationale
chargé de la circonscription Anse

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des écoles publiques
Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants des écoles
publiques

**Note de service 4 : compétences des enseignants spécialisés,
des psychologues de l'Éducation nationale et modalités de
fonctionnement du RASED**

Cette note de service a vocation à être élargie par l'ensemble des enseignant.e.s de l'école, y compris ceux /celles chargé.e.s des remplacements, des classes spéciales et du RASED.

A/ Les missions des enseignants spécialisés

Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) parue au **BO n°7 du 16-2-2017**.

L'enseignant.e spécialisé.e est un professeur du premier ou du second degré. Il/elle maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013), ainsi que celles du Référentiel des compétences caractéristiques d'un.e enseignant.e spécialisé.e avec la spécificité des **formes d'intervention** des enseignant.e.s appelé.e.s à :

- 1. Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.**
- 2. Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.**
- 3. Exercer une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses**

1. L'enseignant.e spécialisé.e exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive en :
- contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
 - concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
 - concevant avec d'autres enseignant.e.s des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
 - œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
 - s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
 - coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. L'enseignant.e spécialisé.e exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en :

- assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissage ;
- contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;

- adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;
- élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3. L'enseignant.e spécialisé.e exerce une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses en :

- s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ;
- mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;
- connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
- construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;
- concevant et mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- construisant et animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

À ce titre, les enseignant.e.s de la circonscription ne doivent pas hésiter à solliciter les membres du RASED dans le cadre d'une aide indirecte (conseils, outils, etc.)

B/ Les missions des psychologues de l'éducation nationale

Arrêté du 26 avril 2017 *Le référentiel des connaissances et compétences des psychologues de l'éducation nationale*
Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017) *Les missions des psychologues de l'éducation nationale.*

Missions spécifiques aux psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et apprentissages »

Sous l'autorité du recteur d'académie ou de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur, et sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale, les PsyEN de la spécialité apportent au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) leur aide à l'analyse des situations particulières, en liaison étroite avec les familles et les enseignants.

Ils appuient leurs investigations par l'utilisation d'outils et de méthodes spécifiques et adaptés à la situation de chaque élève, tels qu'entretiens, observations, bilans, etc.

Ils conduisent des actions de prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de désinvestissement scolaire et contribuent à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'accompagnement personnalisés et des projets personnalisés de scolarisation.

La spécificité de leurs activités se définit de la façon suivante :

- favoriser l'adaptation scolaire par des actions de prévention et de suivi psychologique, individuelles ou collectives ;
- faciliter les transitions famille-école, l'entrée à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège ;
- sensibiliser les élèves, les familles et les enseignants aux différents parcours de scolarisation possibles ;
- contribuer à l'éducation à la citoyenneté et à la qualité du « vivre-ensemble » à l'école ;
- participer en tant que de besoin à la vie des écoles ainsi qu'aux projets qu'elle organise ;
- participer à l'élaboration du projet d'école et contribuer à la mise en place d'actions de prévention ;
- apporter une aide à la décision de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du 1er degré et, en tant que de besoin, à celle de l'inspecteur de l'éducation nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ;
- contribuer, en tant que membres du RASED, à l'élaboration de projets d'aides spécialisées pour les élèves ;
- contribuer à l'information et à la formation initiale et continue des enseignants sur le développement psychologique des élèves et les facteurs environnementaux qui le favorisent.

C/ L'organisation des aides spécialisées dans les écoles de la circonscription d'Anse

Les moments, auxquels le RASED intervient pour aider **les élèves qui éprouvent des difficultés durables**, sont prévus en concertation avec l'enseignant.e de la classe en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe. **J'insiste sur le fait qu'il ne peut pas y avoir de transfert possible s'il n'y a pas de projet de transfert explicite.**

La demande d'aide spécialisée envisagée pour un élève constitue une aide précieuse et préalable à la compréhension des difficultés des élèves. **Elle permet en outre de faire apparaître la cohérence entre l'aide spécifique du RASED et l'aide apportée par le/la maître.sse de la classe ou les maître.sse.s du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques.** Les membres du RASED sont des personnes-ressources pour

accompagner la rédaction du formulaire de demande d'aide.

Toute prise en charge d'un élève par le RASED fait l'objet d'un projet d'aide spécialisée précis, écrit, **évaluable et éventuellement communicable**. C'est un document écrit qui permet de faire apparaître la **cohérence entre l'aide spécialisée et celle qui est apportée par le/la maître.sse de la classe ou les maître.sse.s du cycle du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques** (APC ou ateliers par exemple). Le document précise les objectifs, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation.

Aucune aide spécialisée ne pourra être engagée sans rédaction du formulaire d'aide en amont.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

D/ Les priorités d'action de la circonscription

Pour les enseignant.e.s spécialisé.e.s chargé.e.s de l'aide à dominante pédagogique, les projets d'aide spécialisée seront prioritairement adossés aux résultats obtenus par les élèves aux évaluations nationales.

Ces projets seront conduits au cycle 2 (CP- CE1-CE2) dans les domaines de l'apprentissage de **la lecture et de l'écriture**, et dans le domaine des **mathématiques**.

Pour les élèves du cycle 3, l'aide sera centrée exclusivement sur ceux qui peuvent être en grande difficulté sur les compétences de base qui ont déjà fait l'objet d'une prise en charge antérieure.

Pour les enseignant.e.s chargé.e.s de l'aide à dominante relationnelle, la priorité est posée au cycle 1, aux élèves de CP au cours du premier trimestre (dans le cadre de la transition inter cycles et aux petites structures scolaires (2 ou 3 classes). L'aide sera prioritairement définie en prévention sur le principe d'une difficulté supposée. La forme de travail retenue fera cohabiter la rééducation individuelle et l'aide en petit groupe sur des objectifs communs de travail.

Membres du RASED ANSE :

- Psychologues de l'éducation nationale
 - Mme Galy Christine.Galy@ac-lyon.fr
 - Mme Triboulet Lucie.Triboulet@ac-lyon.fr
 - Mme Le Pilouer Joelle.Le-Pillouer@ac-lyon.fr
 -
- Enseignantes spécialisées chargées de l'aide à dominante relationnelle,
 - Mme Attard Corinne.Attard@ac-lyon.fr
 - Mme Gervais Pascale.Gervais1@ac-lyon.fr
 -
- Enseignantes spécialisées chargées de l'aide à dominante pédagogique,
 - Mme Jacquin Claire.Jacquin1@ac-lyon.fr
 - Mme Taton Nadine.Taton@ac-lyon.fr
 - Mme Cuvillon Valerie.Cuvillon@ac-lyon.fr
 -

Stéphane BESSIERES

RASED circonscription Anse

| Pôle Anse rased-secteur-anse@ac-lyon.fr | | Pôle Bois d'Oingt rased.boisdoingt@ac-lyon.fr | | Pôle Gleizé rased.gleize@ac-lyon.fr | |
|---|---|---|---|---|------------------------|
| psychologue | Mme Le Pilouer | psychologue | Mme Triboulet | psychologue | Mme Galy |
| bureau | EPPU M PAGNOL | bureau | EPPU Le Bois d'Oingt-Rue du 11 novembre | bureau | EPPU G Brassens Gleizé |
| maître E | Mme Jacquin | maître E | Mme Taton | maître E | Mme Cuvillon |
| bureau | EPPU M PAGNOL | bureau | EPPU Le Bois d'Oingt-Rue du 11 novembre | bureau | EPPU La Chartonnière |
| maitre G | Mme Gervais, Mme ATTARD | | | | |
| bureau | EPPU. Jules Verne - EPPU La Chartonnière GLEIZE | | | | |
| commune | école | commune | école | commune | école |
| Ambérieux | EPPU Saint Hubert | Jarnioux (PPD) | EPPU du bourg | Arnas | EMPU rue du Beaujolais |
| Anse | EMPU mat P Cézanne | Ville sur Jarnioux | EPPU du bourg | Arnas | EPPU rue du Beaujolais |
| Anse | EPPU R Cassin | Lachassagne | EPPU Les Crêtes | Cogny | EPPU du bourg |
| Anse + ULIS | EPPU M Pagnol | Le Bois d'Oingt (VO) | EMPU Rue du 11 novembre | Denicé | EPPU du bourg |
| Anse | EMPU mat N Vallin | Le Bois d'Oingt (VO) | EPPU Rue du 11 novembre | Gleizé | EPPU B. Branciard |
| Chasselay | EPPU La Fontaine | Légny | EPPU Les petits elinois | Gleizé | EPPU G. Brassens |
| Chazay d'Azergues | EPPU. Jules Verne | Lucenay | EPPU R. Doisneau | Gleizé | EPPU J. Viollet |
| Chazay d'Azergues | EMPU les écureuils | Marcy | EPPU Route de Charnay | Gleizé + ULIS | EPPU La chartonnière |
| Civrieux d'Azergues | EPPU MGilardon | Morancé | EPPU les petits drôles | Gleizé | EPPU R Doisneau |

| | | | | | |
|---------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|
| Les Chères | EPU. De L'Europe | Oingt (VO) | EPPU G Riche de Prony | Lacenas | EPPU Grande Rue |
| Marcilly d'Azergues | EPPU Route de Neuville | Pommiers | EPPU Rue de la mairie | Liergues (PPD) | EPPU F Thomas |
| | | St Laurent d'Oingt (VO) | EPPU des sources | Pouilly-le Monial (PPD) | EPPU Pierres Dorées |
| | | St Vérand | EPPU du bourg | Limas + ULIS | EMPUat F. Gayot |
| | | Ste Paule | EPPU du bourg | Limas | EPU F. Gayot |
| | | Ternand | EPPU du vieux bourg | Montmelas | EPPU du Bourg |
| | | Theizé | EPPU du bourg | Rivolet | EPPU du Bourg |